

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS BRETONNEUX

Séance du – 15 AVRIL 2021 -

Du 09 AVRIL 2021 - convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la séance du 15 AVRIL 2020.

ORDRE DU JOUR

2 - Examen et vote du Compte administratif 2020

3 - Approbation du compte de gestion 2020

4 - Affectation des résultats 2020

5 - Examen et vote du Budget Primitif 2021

6 - Vote des taux de taxes locales 2021

Communications du Maire

L'An deux mil VINGT et UN, le **QUINZE AVRIL** à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Victoria, sous la présidence de Monsieur Didier DINOUE, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUE D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. – LELIEUR B. - LEROUX S. – LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. – FOURNET M. - BACQUET F. – CATTEAU S. - M. DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - M. DEVILLERS T. - LAMBERT A. – LAVOISIER E.

Absent excusé : M. BLOOTACKER P.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. ARTHUR D.

M. CRAS A. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.

M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. BACQUET F.

Mme TALANDIER K. ayant donné procuration à M. ARTHUR D.

Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET Monique.

M. LEFEBVRE M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.

Secrétaire de séance : Mme Laurence LELIEUR.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier DINOUE, Maire.

Le compte-rendu de la séance précédente donne lieu à deux remarques.

1 – Remarque du groupe « Pour un engagement durable à Villers-Bretonneux » Madame Brigitte DURAND souhaite que soit retirée du compte -rendu précédent, la phrase : « même si c'est parfois au détriment de l'entretien du patrimoine (mairie, école, COB...). Elle estime que cette remarque est un jugement de valeur porté envers l'équipe municipale précédente, et ne se souvient pas l'avoir entendu lors de la réunion de conseil du 17 mars dernier.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un jugement de valeur mais un constat, qui a bien été formulé lors de la réunion de conseil municipal, il ne souhaite pas retirer cette phrase du compte rendu, mais accepte que ce soit inscrit au présent compte rendu.

2 - Au nom du groupe Bien vivre à Villers-Bretonneux Monsieur Eric LAVOISIER se déclare surpris de la phrase « PREND ACTE du débat d'Orientation Budgétaire » car il estime qu'il n'y a pas eu de délibération et que seul le groupe Bien vivre à Villers-Bretonneux a refusé de prendre acte du DOB.

Monsieur le Maire lui demande s'il a une proposition pour modifier la formulation de cette phrase.

Il propose : « M. LAVOISIER a proposé de voter la validité du DOB. Après avoir refusé cette proposition, Monsieur le Maire a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. Les membres du groupe Bien Vivre à Villers Bretonneux ont précisé qu'ils ne prenaient pas acte de la bonne tenue de ce débat. »

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2021 est approuvé par un vote de 19 voix pour et 7 contre.

Les questions écrites posées par le groupe « Bien vivre à Villers-Bretonneux » et par le groupe « Pour un développement durable à Villers-Bretonneux » seront examinées en fin de séance.

L'assemblée passe à l'examen l'ordre du jour.

1-Examen et vote du Compte administratif 2020

Délibération n°2021.04.15-57

Le compte administratif est un document établi à la clôture de l'exercice qui rend compte des opérations réalisées par l'ordonnateur (Le Maire) et qui permet de vérifier le rapport entre ce qui a été réalisé et ce qui était prévu. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, chacune divisée en recettes et en dépenses. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit celle de l'exécution du budget et son solde est reporté dans le Budget de l'exercice suivant.

Dans les tableaux communiqués avec la note de synthèse dénommés préparation du budget primitif – présentation par compte, on trouve la colonne exercice précédent qui retrace les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

L'année 2020 restera une année atypique, année électorale largement marquée par la crise sanitaire du coronavirus qui a eu un impact tant sur les dépenses que les recettes.

Après l'examen de ces documents présentés par Bertrand LELIEUR, le Conseil Municipal désigne un président de séance et Monsieur le Maire quitte la séance le temps du vote.

Présidente temporaire de séance : Patricia D'HEILLY.

FONCTIONNEMENT Résultat définitif exercice 2020

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **3.694.682,47 €**
Les dépenses à **3.116.389,30 €**
Soit un excédent de fonctionnement de **578.293,17 €**

INVESTISSEMENT Résultat exercice 2020

Les recettes d'investissement se sont élevées à **317.669,51 €**
Les dépenses à **693.067,53 €**
Soit un déficit d'investissement de **375.398,02 €**

Soit un résultat global excédentaire 2020 de 202.895,15 €

Report des résultats 2020 et résultat de clôture 2020

	<i>Résultat clôture 2019</i>	<i>Résultat exercice 2020</i>	<i>Résultat clôture 2020</i>
Investissement	1.242.071,91 €	- 375.398,02 €	866.673,89 €
Fonctionnement	496.399,93 €	578.293,17 €	1.074.693,10 €
Total	1.738.471,84 €	202.895,15 €	1.941.366,99

Monsieur Eric LAVOISIER demande des explications sur les lignes des tableaux communiqués avec la note de synthèse, soit 8971.90 € au compte 6257 (réception) et 2427.39 € au compte 6227 (frais d'actes et de contentieux).

Il est répondu que :

Les 8971.90 € inscrits au compte 62257, correspondent aux frais engagés dans les manifestations suivantes : arbre de Noël de l'école maternelle, jouets et chocolats pour les enfants du personnel communal, forum de l'emploi, forum des associations.

Les 2.428 € inscrits au compte 6227, correspondent aux frais d'avocat pour un montant de 2100 € dans l'affaire opposant la commune à l'architecte du musée et à 328 € de frais de notaire pour la vente de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par un vote de 23 voix pour et 2 abstentions (E. LAVOISIER, A. LAMBERT)

APPROUVE le compte administratif 2020.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 10 juin 2021

2 - Approbation du compte de gestion 2020

Délibération n°2021.04.15-58

Monsieur le Maire reprend sa place et la parole

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Le Conseil Municipal, par un vote de 24 voix pour et 2 abstentions,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 pour la Commune, par Monsieur Stéphane MATHIEU, comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 10 juin 2021

3 - Affectation des résultats 2020

Délibération n°2021.04.15-58

Avec le plan comptable communal, nomenclature M 14, à la clôture de l'année, le résultat de fonctionnement est affecté au choix du Conseil municipal soit en section de fonctionnement (en report à nouveau), soit en section d'investissement (en réserves). Le déficit éventuel d'investissement doit toujours être comblé par une affectation obligatoire pour couvrir le besoin d'autofinancement.

Le résultat d'investissement, quant à lui, est toujours reporté en section d'investissement. (soit 866.230,36 reportés en section d'investissement compte R 002).

Monsieur le Maire propose que le résultat excédentaire de fonctionnement de **1.074.693,10 €** soit affecté comme suit :

200.000 € seront affectés au compte 002 en report à nouveau en section de fonctionnement.
874.693,10 €, seront affectés en réserves en section d'investissement (compte 1068) pour l'autofinancement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.
Arrivée à la préfecture de la Somme le 10 juin 2021

4 - Examen et vote du Budget Primitif 2021

Délibération n°2021 04.15-60

Les membres de la commission de finances ont pris connaissance de la note relative au budget primitif de l'exercice 2021 lors de la réunion de la commission du lundi 12 avril 2021. Monsieur Bertrand LELIEUR présente les tableaux détaillés par chapitre concernant la proposition de Budget 2021.

FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **3.907.046,00 €**

INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **3.382.206,46 €**

Soit un **BUDGET GLOBAL** de **7.289.252,46 €**

Mme LAMBERT explique le vote des 3 membres du groupe Bien vivre à Villers-Bretonneux :

« Vous tenez à concrétiser vos promesses de campagne, rien à dire là-dessus, surtout que certains de ces projets étaient aussi une volonté des autres listes qui se présentaient aux électeurs. Projets qui ne sont qu'une évidence pour tous les bretonvillois : aménagement de la RD 1029, embellissement du parc, installation de jeux pour les enfants et les ados. Cependant nous regrettons tout d'abord que vous ne teniez pas compte de la très lourde conjoncture actuelle due à la crise sanitaire liée au COVID que vous aviez pourtant fort bien décrit dans le ROB.

Aucun budget supplémentaire alloué au CCAS qui pourrait grâce à une volonté politique municipale développer son action :

- s'ouvrir aux enfants bretonvillois en difficultés d'apprentissage par une aide aux devoirs en tant de confinement

- Aide aux étudiants bretonvillois qui ne peuvent plus subvenir à leur besoin, qui ont perdu leur emploi.

- Aide aux personnes handicapées bretonvilloises confinées chez elle qui ne peuvent plus se rendre dans leur centre spécialisé

- Aide à l'accession numérique autant pour les seniors (comment prendre un rendez-vous pour la vaccination ?) que les juniors qui en sont dépourvus ou qui n'ont qu'un portable pour accéder à leurs devoirs scolaires.

Le grand projet de l'aménagement de la 1029 est lancé depuis le mandat précédent. A la lecture de votre budget nous restons inquiets sur le financement total de ce projet. Alors que vous avez su renégocier (à coût de frais supplémentaire) le 1er emprunt pour le décaler dans le temps, vous ne semblez plus vous inquiéter du 2eme emprunt à taux libre. Et qu'en est-il du 3eme emprunt qui semblait nécessaire à la finalisation de ce projet ?

Votre choix d'inscrire un emprunt de 500 000 € pour atteindre l'équilibre de votre budget, est surprenant et préoccupant.

Agir envers les bretonvillois pour les aider à traverser cette crise sanitaire un peu plus sereinement et concrétiser les projets en cours, sont les deux grands manques de votre budget. »

Monsieur le Maire remercie pour ces remarques et fait procéder au vote du Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 23 voix pour, 2 voix contre (E. LAVOISIER, A. LAMBERT) et une abstention (T. DEVILLERS),
APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif de la Commune de Villers-Bretonneux pour l'année 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **3.907.046,00 €**

INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **3.382.206,46 €**

Soit un **BUDGET GLOBAL** de **7.289.252,46 €**

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter le budget primitif 2021.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 10 juin 2021

5 - Vote des taux de taxes locales 2021

Délibération n°2021.04.15-61

Pour mémoire 2019 et 2020 (taux communaux inchangés entre 2015 et 2019)

Taux départemental 2020 (taxe foncier bâti) : 25,54 %

	Bases effectives 2019	Taux VBx 2019	Produit fiscal 2019	Bases prévisionnelles 2020	Stabilité des taux 2020	Produit fiscal prévisionnel 2020
Taxe d'habitation	4.326.458	15,73 %	680.551,18	4.471.000	Taux gelé	703.288
Foncier bâti	3.835.632	18,34 %	703.454,91	3.903.000	18,34 %	715.810
Foncier non bâti	100.461	32,34 %	32.489,09	101.400	32,34 %	32.793
			735.944,00			748.603

Le Conseil Municipal étudie les bases prévisionnelles notifiées et les taux d'imposition à voter pour 2021. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, avec la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat assure la compensation par le transfert de la part départementale du foncier bâti aux communes.

Le taux de taxe sur le foncier bâti de la Commune sera donc modifié en y ajoutant le taux du Département de la Somme, soit pour Villers-Bretonneux 18,34 % + 25,54 % = 43,88 %

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux suivants de fiscalité directe locale soit une stabilité des taux des taxes locales pour 2021,

	Bases prévisionnelles 2021	Proposition Stabilité des taux 2021	Produit fiscal prévisionnel 2021
Foncier bâti	3.745.000	43,88 %	1.643.306
Foncier non bâti	105.100	32,34 %	33.989
			1.677.295

Arrivée à la préfecture de la Somme le 10 mai 2021

Questions du groupe « Pour un développement durable à Villers-Bretonneux »

1. Malgré l'engagement de monsieur le Maire le 24 février 2021, nous déplorons toujours que les comptes-rendus des conseils municipaux nous sont systématiquement transmis en même temps que la convocation du conseil municipal suivant, quelque soit le délai entre les deux réunions.

Qu'en est-il de cet engagement à ce jour ?

Monsieur le Maire répond que cet engagement est maintenu, même s'il n'a pu être atteint en 8 mois. Il fait remarquer qu'en 12 ans il n'avait d'ailleurs pas été atteint. La « feuille de route » de chaque adjoint, va faciliter l'objectif d'atteindre cet engagement. Il demande aux deux groupes « Bien Vivre à Villers-Bretonneux » et « Pour un développement durable à Villers-Bretonneux » d'être constructifs au lieu de faire de l'opposition permanente.

A la fin du mandat précédent, le positionnement de Villers-Bretonneux, en tant que base arrière de l'haltérophilie aux Jeux Olympiques 2024, avait été posé.

Depuis, ce sujet n'a été abordé qu'en septembre 2020, en commission « Vie associative, équipements sportifs et accueil de loisirs ».

Qu'en est-il de ce projet important pour la commune et pour les Bretonvillois ?

Une solution a-t-elle été retenue ? Extension ou construction d'une nouvelle salle ?

Nous savons que Corbie préparerait un dossier de labellisation « terre de jeux ».

Qu'en est-il de Villers-Bretonneux ?

Outre les retombées positives pour Villers-Bretonneux, ce label devrait également permettre de conforter

le maintien du Koala sur la commune; maintien qui s'avère essentiel en termes d'image et de dynamisme

pour une ville qui a été reconnue comme ville la plus sportive du département.

Monsieur le Maire a rencontré les membres de l'association le Koala Club (Monsieur Huré et Monsieur Lhermitte), l'extension du site actuel n'est pas envisageable pour plusieurs raisons (nuisances sonores, stationnement, terrain inapproprié...). Sa délocalisation est estimée à 2,4 millions d'euros, non seulement c'est un projet onéreux, mais encore faut-il trouver un espace disponible et adéquat pour l'implantation d'une nouvelle salle. Des pistes sérieuses sont à la réflexion en concertation entre les dirigeants du club, le Département de la Somme et les élus.

Sébastien LEROUX rappelle que le sujet a été évoqué lors des précédentes commissions.

Il informe l'assemblée que le dossier de labellisation « Terre des jeux 2024 » a été finalisé et transmis le 14 avril 2021, nous attendons la réponse officielle de cette labellisation.

Questions du groupe « Bien Vivre à Villers-Bretonneux »

1. Les élus de Bien Vivre à Villers-Bretonneux relaient une question proposée par les signataires d'une pétition concernant l'installation de PAV dans le lotissement « Le Vallard » : Les représentants des habitants du lotissement Le Vallard, opposés au projet d'implantation d'un P.A.V, souhaitent savoir ce qu'il en est du projet. Ils souhaiteraient également savoir si, comme il avait été convenu lors du C.M du 24 février dernier, une date a été retenue pour une future commission urbanisme à laquelle ils sont censés être conviés.

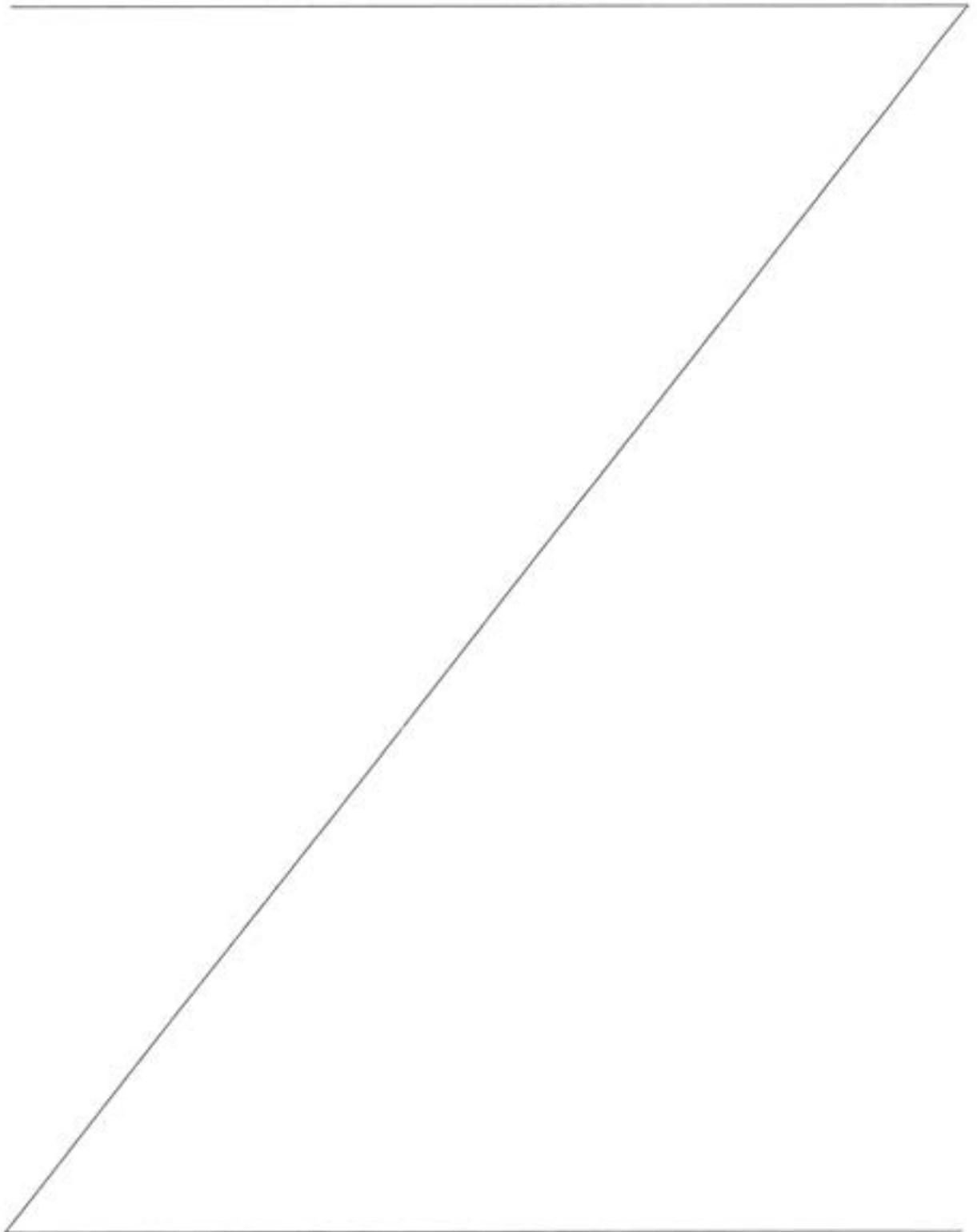
Bertrand LELIEUR répond qu'il n'y aura pas d'implantation de PAV au lotissement Le Vallard, et qu'il y aura bien concertation avec les habitants.

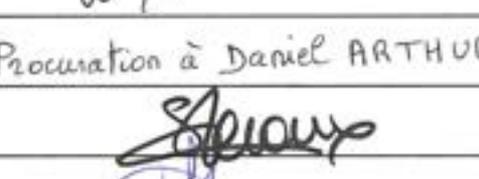
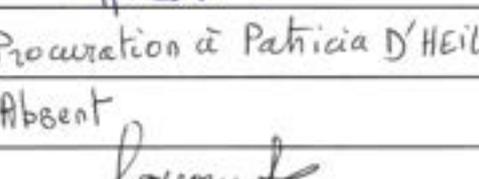
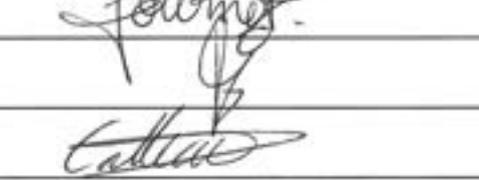
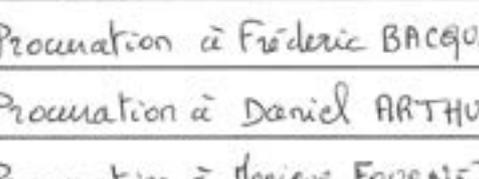
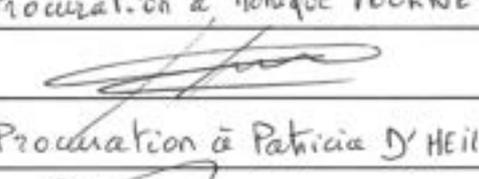
2. Depuis le début de ce mandat, en raison de la crise sanitaire, les conseils municipaux sont organisés à huit clos ou presque (5 places pour le public) et la nécessité de se munir d'une attestation en raison du couvre-feu ou du confinement, n'incite pas les bretonvillois à être présent au conseil municipal. Nous proposons que les séances du conseil municipal soient filmées et diffusées en direct comme cela est fait dans de nombreuses communes depuis

quelques mois. Cette diffusion serait un outil d'information complémentaire pour les bretonvillois (à noter : les comptes rendus des conseils municipaux ne sont pas intégrés au bulletin municipal)

Monsieur le Maire répond que c'est une bonne réflexion, mais que nous ne sommes pas équipés. Il ne souhaite pas donner de réponse pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.



NOM	Prénom	Emargement
DINOARD	Didier	
D'HEILLY	Patricia	
ARTHUR	Daniel	
RICARD	Martine	
LELIEUR	Bertrand	
LEFEUVRE	Marie-Françoise	Procuration à Daniel ARTHUR
LEROUX	Sébastien	
LELIEUR-D'HIER	Laurence	
GUILLEMOT	Cédric	
HUYGHE	Pascale	
CRAS	André	Procuration à Patricia D'HEILLY
BLOOTACKER	Philippe	Absent
FOURNET	Monique	
BACQUET	Frédéric	
CATTEAU	Séverine	
NZEUBA	Elvis	Procuration à Frédéric BACQUET
TALANDIER	Karine	Procuration à Daniel ARTHUR
BRUNELLE	Laetitia	Procuration à Monique FOURNET
DEGROOTE	Gilbert	
LEFEBVRE	Mandrin	Procuration à Patricia D'HEILLY
DURAND	Brigitte	
FINAZ	Pascal	
VAQUEZ	Bruno	
FRANÇOIS	Florence	
DEVILLERS	Thierry	
LAMBERT	Anne	
LAVOISIER	Éric	